

Avant de constituer mon dossier sur www.parcoursup.fr je prépare :

Mon n° INE :	Une adresse mail valide :
Ma date de naissance :	Un n° de téléphone valide :

- Mon relevé de notes aux épreuves anticipées du baccalauréat (ou le relevé de notes du baccalauréat)
- l'avis d'imposition 2018 (sur les revenus 2017) de mon (mes) parent(s) ou tuteur(s) pour pouvoir effectuer une simulation de bourse sur critères sociaux.



① Je crée mon dossier électronique sur www.parcoursup.fr

Attention : lors de la 1^{ère} connexion, un numéro de dossier ainsi qu'un code confidentiel me sont attribués. Ils ne sont affichés qu'une seule fois à l'écran : je les note précieusement ! → Ils me seront demandés à chaque connexion à mon dossier.

Numéro de dossier :

Code confidentiel :

Je sélectionne mes candidatures

Attention : je peux avoir 2 listes de candidatures : une liste pour les formations sous statut scolaire (10 vœux maximum, jusqu'à 20 sous-vœux, dont 10 sous-vœux maximum pour un vœu) et une liste pour les formations en apprentissage (10 vœux maximum qui s'ajoutent aux précédents sous statut scolaire).

Je saisis mes lettres de motivation (et mes « compétences extra-scolaires » si demandées)

② Je vérifie que mes bulletins sont complets

Je confirme chacune de mes candidatures (elles doivent apparaître cochées en vert ✓)

J'imprime chaque fiche de candidature

③ PHASE D'ADMISSION

Je me connecte à chaque alerte d'admission. Si j'ai reçu une (des) proposition(s), je donne une réponse dans le délai imparti pour chacune des propositions d'admission :

- Du 15 au 19 mai : 5 jours pour répondre
- à partir du 20 mai : 3 jours pour répondre
- période estivale : pour les admissions reçues entre le 22/07 et le 18/08, réponse possible jusqu'au 20 août
- à partir du 2 septembre : 1 jour pour répondre

Je confirme mes réponses (admission et vœux en maintien)

A partir du 8 juillet et jusqu'au 19 juillet, je m'inscris en suivant les instructions de l'établissement délivrant la formation proposée et acceptée avant le 15 juillet, même si j'ai encore des vœux en attente (qui resteront maintenus jusqu'à la fin de la procédure 2019). Pour les formations proposées et acceptées à partir du 15 juillet, je m'inscris avant le 27 août.

Après les résultats du bac, si je n'ai toujours pas de proposition d'admission, je saisis la CAES et m'inscris en phase complémentaire en parallèle.

④ PHASE COMPLÉMENTAIRE

Si je n'ai pas reçu de proposition lors de la phase d'admission, je postule sur les places vacantes en procédure complémentaire.